



Fête des "Mai" - mercredi 1^{er} mai 2024

INFORMATION AUX RIVERAINS DU HAUT-DE-CAGNES

A l'occasion de la Fête des "Mai" la Ville de Cagnes-sur-Mer et les associations du Haut-de-Cagnes proposeront des animations traditionnelles à partir de 10h le mercredi 1^{er} mai 2024, ce qui nécessitera la fermeture à la circulation automobile d'une partie du Haut-de-Cagnes.

CIRCULATION INTERDITE, le dimanche 28 avril 2024 de 6h à 13h

- sur la place Wery dans sa partie haute

CIRCULATION INTERDITE, le mercredi 1^{er} mai 2024 de 10h à 17h :

- place Notre-Dame de Protection; rue Charles Géniaux et rue du Piolet
 - place Wery, place Lewis, place Maurel
 - montée de la Bourgade, dans sa partie comprise entre la Place Maurel et l'intersection avec la rue Hippolyte Guis
 - rue Hippolyte Guis de 14h30 à 16h30 uniquement
 - accès toléré pour le dépose-minute des personnes à mobilité réduite (CMI) jusqu'à la place Maurel
- pour information, la navette gratuite et 2 minibus (9h30 à 17h30) seront à disposition du public afin de faciliter l'accès à la manifestation. Circuit identique navette n°44. Arrêt place Wery.

STATIONNEMENT INTERDIT, le dimanche 28 avril 2024 de 6h à 13h :

- sur la place Wery dans sa partie haute

STATIONNEMENT INTERDIT, le mercredi 1^{er} mai 2024 de 6h à 18h :

- sur la place John Lewis
- sur la place Wery dans son intégralité
- dans la Montée du Château dans son intégralité
- sur la Place Maurel dans son intégralité
- sur la place Notre-Dame de Protection dans son intégralité

STATIONNEMENT CONSEILLE :

Stationnement gratuit sur les zones à parcètres dans toute la ville le mercredi 1er mai.

MALIN !!! Service de 3 navettes gratuites entre 9h30 et 17h30 : Centre-ville <> Haut-de-Cagnes .

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : La collecte des ordures n'ayant pas lieu le mercredi 1er mai, il est demandé aux riverains de ne pas sortir leurs ordures ce jour-là, afin de préserver un cadre agréable pour nos visiteurs !

Les organisateurs vous remercient de votre compréhension et vous invitent à participer à cette fête familiale et fleurie qui contribue au rayonnement de notre ville.



En raison du plan Vigipirate
« Urgence Attentat »

contacter la Police Municipale : 04 93 22 19 22

Arrêté n° 2024/0477

Mairie de Cagnes-sur-Mer - Service Communication - AVRIL 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique.